

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15
Présents..... 14
Votants..... 15
Procurations..... 1

Date de la convocation : 04/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 8 avril à 9 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA
Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs
ASSIÉ Allan, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS
Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier

PROCURATIONS : Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à
Monsieur VIDAL Claude

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRETARE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUIRAUD Delphine,
secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N° 4**DELIBERATION N° 9****BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE 2023****VOTE DU BUDGET**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aurélie MASSON, adjointe au Maire, pour présenter le budget annexe de la microcentrale de l'exercice 2023

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 26 000.00 €.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 45 272.01€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'ARRÊTER** le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe de la microcentrale.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 13 AVR. 2023
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 13 AVR. 2023.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.